

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date : LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Année scolaire : **2018 - 2019**
Numéro de séance : **3**
Date de transmission de la convocation aux membres : **21 novembre 2018**
1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**
2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Présidente : **Eliane LONGEVILLE**
Secrétaire de séance : **Jean-Yves SANCHEZ-OPERIOL, Principal adjoint**
Quorum (13 ou 16) : **13**
Nombre de présents : **19**

Ordre du jour

- I – Fonctionnement général**
1° Journée de solidarité
2° Convention de groupement comptable
3° Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents
- II – Vie pédagogique et éducative**
1° Rapport annuel 2017-2018
- III – Vie budgétaire et financière**
1° Budget 2019
- IV – Questions diverses**
- 1° Des représentants des parents d'élèves :
« Une opération Troc de Livres se déroule chaque année à Saint Marie de Ré. L'association La Marmite qui l'organise, nous a contacté pour proposer aux élèves du collège d'y participer en déposant auprès d'un professeur volontaire des livres. Ils pourraient, le jour du Troc des Livres, venir gratuitement choisir le même nombre de livres. »
L'équipe de direction est-elle d'accord pour que cette action se déroule au collège ; elle pourrait être complémentaire de l'opération « Lecture pour tous ».

Annexes :

- Annexe 1** : Convention de groupement comptable
Annexe 2 : Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents
Annexe 3 : Rapport annuel 2017-2018
Annexe 4 : Budget 2019

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Lundi 03 décembre 2018

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LONGEVILLE	X						
	Provisseur ou principal adjoint	M. SANCHEZ-OPERIOL	X						
	Adjointe Gestionnaire	Mme CAMPS	X						
	C.P.E.	Mme CORBET	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	Mme VERGNON	X						
		M. QUILLET		X	X				
	Groupement de communes	M. GAILLARD	X						
	Commune siège	Mme DEVAUX RIBOT		X	X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme MATHIEU	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BRONDEAU		X	X				
		Mme FORTUNEL	X						
		M. GUYON	X						
		M. NOTTEBART		X					
		Mme PAIREL	X						
		M. PROU	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme PENAUD	X						
		Mme BOUYER	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme CORMOULS-HOULES	X						
		Mme RIVET		X	X	M. LAILLIER	X		
		M. Masion	X						
		Mme CANARD		X	X	Mme NEVEUR	X		
		Mme CLOIX	X						
		M. BEAUDOUIN		X	X				
	Elèves	M. DOMMANGET		X	X				
		Mme PELTIER	X						

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer : 19 personnes sont présentes et un invité Monsieur MATHIEU, Agent comptable.

Madame la Principale présente les excuses de Monsieur QUILLET, représentant de la collectivité de rattachement.

M. SANCHEZ-OPERIOL, Principal adjoint, assure le secrétariat de séance.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2018, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

I – Fonctionnement général

- 1° Journée de solidarité
- 2° Convention de groupement comptable
- 3° Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents

II – Vie pédagogique et éducative

- 1° Rapport annuel 2017-2018

III – Vie budgétaire et financière

- 1° Budget 2019

IV – Questions diverses

- 1° Des représentants des parents d'élèves :

« Une opération Troc de Livres se déroule chaque année à Saint Marie de Ré. L'association La Marmite qui l'organise, nous a contacté pour proposer aux élèves du collège d'y participer en déposant auprès d'un professeur volontaire des livres. Ils pourraient, le jour du Troc des Livres, venir gratuitement choisir le même nombre de livres. »

L'équipe de direction est-elle d'accord pour que cette action se déroule au collège ; elle pourrait être complémentaire de l'opération « Lecture pour tous ».

L'ordre du jour, ainsi complété, est voté à l'unanimité.

I – Fonctionnement général

1° Journée de solidarité

Madame la Principale rappelle l'obligation légale (loi du 30 juin 2004) de fixer une journée de solidarité (7 heures de travail supplémentaires) pour l'année scolaire 2017-2018 ; comme l'ensemble des secteurs d'activités de la Nation, l'Éducation Nationale s'associe à l'effort de solidarité.

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration de la proposition d'utiliser la journée de solidarité pour organiser une journée "Portes ouvertes". La date retenue est le samedi 16 mars 2019. Cette action s'inscrit dans un projet global de valorisation de l'établissement.

L'équipe de direction effectuera, comme l'an passé, une présentation de l'établissement dans toutes les écoles primaires de l'Île de Ré ; les professeurs volontaires pourront les accompagner. Ces rencontres sont prévues fin janvier, début février 2019.

L'ensemble des personnels concernés a été convié à donner son avis : 11 réponses reçues (7 réponses favorables à la journée portes ouvertes).

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstentions : 0**

2° Convention de groupement comptable (Annexe n° 1)

Madame la Principale présente la convention de groupement comptable avec le lycée Jean Dautet de La Rochelle et donne la parole à Monsieur MATHIEU, agent comptable.

Monsieur MATHIEU, agent précise les objectifs d'une convention de groupement comptable :

- Définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement comptable constitué entre les établissements membres.
- Répartir les opérations et définir les rapports et obligations liant chaque établissement rattaché et l'agence comptable.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstentions : 0**

3° Convention de prestation de services pour la mutualisation de la gestion des payes des personnels employés par les EPLE adhérents (Annexe n° 2)

Madame la Principale présente la convention de mutualisation des rémunérations des personnels de l'EPLE avec le lycée Léonce Vieljeux de La Rochelle ; cette convention s'inscrit dans le cadre de l'arrêté rectoral désignant les établissements mutualisateurs paye.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstentions : 0**

II – Vie pédagogique et éducative

1° Rapport annuel 2017-2018 (Annexe n° 3)

Madame la Principale précise que le rapport annuel est un état des lieux pour une année scolaire et une auto évaluation des actions menées par l'établissement dans le cadre qui lui est fixé par : le contrat d'objectifs de l'établissement, le projet du réseau Eclorre et le projet académique. Dans l'académie de Poitiers, le rapport annuel fait l'objet d'une application numérique.

Madame la Principale rappelle que ce rapport a été remis à chaque membre le 15 novembre dernier à l'occasion du précédent conseil d'administration, afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il est possible d'apporter une clarification quant aux PCS défavorisées.

Monsieur le Principal adjoint répond que ce critère s'appuie sur une liste de professions qui sont classées dans cette catégorie. Le taux est peut-être trompeur car nous avons actuellement dans notre base informatique 100 familles qui n'ont pas saisi le code de leur profession.

Madame la Principale s'engage à contacter les familles pour résoudre ce problème.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur le taux de redoublement en 3ème en 2017.

Madame la Principale répond que cette année-là a vu plusieurs élèves de 3ème qui avaient obtenu le DNB mais pas l'affectation désirée. Ils ont choisi de demander leur maintien au collège.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

III – Vie budgétaire et financière

1° Budget 2019 (Annexe n° 4)

Madame la Principale rappelle le rapport de présentation du budget 2019 adressé à chaque membre du Conseil d'Administration ainsi que le montant de la dotation Globale de Fonctionnement reçue du Conseil Départemental 17 pour 2019 : 110 568 euros contre 109 446 euros en 2018, soit une hausse de 1 %.

Madame l'Adjointe Gestionnaire rappelle en préambule que "le budget de l'EPL est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses". Elle présente ensuite la procédure d'élaboration du budget, puis la structure du budget (3 services généraux et 2 services spéciaux).

Madame l'Adjointe Gestionnaire précise que le budget est élaboré pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Madame l'Adjointe Gestionnaire donne le détail du budget prévisionnel 2019. Elle précise que l'établissement reçoit des dotations des collectivités territoriales et de l'État.

Madame l'adjointe Gestionnaire présente le SRH (Service Restauration Hébergement) et détaille le mode de calcul ; elle rappelle les tarifs 2019 votés au Conseil d'Administration du 27 juin 2018 ainsi que le montant des charges communes fixé à 15 %.

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente les autres subventions : de la CDC ainsi que les autres recettes : dons (Lions'club : 2 000 euros pour une représentation théâtrale pour les élèves de 4^{ème}), legs, contribution des familles et autres produits (location des salles...).

La CDC a fixé des objectifs : pour toute action, la CDC assure 80 % du règlement, le collège doit financer les 20 % restants. Les 20 % doivent par conséquent être financés sur la DGF de l'établissement.

Madame l'Adjointe Gestionnaire précise les recettes du service ALO (Administration et Logistique) et du service AP (Activités Pédagogiques).

Madame l'Adjointe gestionnaire poursuit avec la présentation des dépenses prévisionnelles.

Au niveau des dépenses du service AP, un représentant des parents d'élèves demande pourquoi les cartables des élèves sont toujours aussi lourds alors que des tablettes numériques ont été attribuées au collège.

Madame la Principale répond que le poids est dû aux cahiers et classeurs, les manuels restant la plupart du temps au collège.

Un représentant des parents d'élèves demande si les voyages scolaires ne peuvent pas être décidés en fin d'année précédente. **Madame La Principale** répond que le voyage est décidé par un ou plusieurs professeurs quand la constitution des classes est réalisée.

Un représentant des personnels enseignants fait remarquer que la dotation départementale est en hausse et s'en félicite ; mais le service AP est en baisse et ce service est le cœur du fonctionnement du collège. Est-ce que les lignes pédagogiques peuvent être ré abondées si par exemple les dépenses de viabilisation baissent ? **Ce représentant des personnels enseignants** ne comprend pas non plus pourquoi les dépenses de chauffage augmentent alors que des travaux d'isolation ont eu lieu et que le collège va être doté d'une chaudière à bois.

Madame La Principale répond que nous manquons de visibilité en ce qui concerne le chauffage au bois ; ce nouveau mode de chauffage devrait être opérationnel en novembre 2019 et nous ne savons pas si les dépenses de viabilisation seront amenées à baisser.

Madame l'Adjointe gestionnaire précise que les dépenses de viabilisation de l'année 2018 sont un repère pour la préparation du budget 2019. Or ces dépenses sont actuellement en constante augmentation. Il a, d'ailleurs, été nécessaire cette année de procéder à des prélèvements sur fonds de roulement pour compenser le manque de crédits sur ces lignes sans même savoir si ce sera suffisant. Les sommes actuellement inscrites sur les lignes de viabilisation du budget 2019 sont celles reportées sur le budget 2019. Quant aux économies susceptibles d'être réalisées grâce à un chauffage au bois à hauteur de 80 % du chauffage de l'établissement et aux travaux d'isolation en cours, ils ne pourront être réellement évalués, au mieux, en fin d'année 2019 dès lors que sera réalisé le changement de mode de chauffage, les travaux ayant pris du retard. Elle tient à rappeler que la Dotation Globale de Fonctionnement doit en priorité couvrir les dépenses de viabilisation de l'établissement. Elle ajoute que les dépenses autres que celles de viabilisation ont été ajustées en fonction des dépenses minimales connues et prévues et sans exagération.

Monsieur GAILLARD, représentant de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, fait remarquer que les dépenses liées aux projets augmentent de 3 000 €.

Madame l'adjointe gestionnaire fait remarquer qu'à son sens, le mode de répartition des lignes pédagogiques n'est satisfaisant pour personne. Il lui semblerait préférable de travailler, en amont, en mode projet en sollicitant les équipes pédagogiques sur leurs besoins précis liés à leurs projets et en classant, en commission pédagogique les projets suivant trois critères (prioritaire, non prioritaire mais souhaitable, souhaité si les crédits le permettent).

Devant l'absence de remarques supplémentaires, **Madame la Principale** propose de passer au vote du budget 2019 :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1

IV – Questions diverses

1° Des représentants des parents d'élèves :

« Une opération Troc de Livres se déroule chaque année à Saint Marie de Ré. L'association La Marmite qui l'organise, nous a contactés pour proposer aux élèves du collège d'y participer en déposant auprès d'un professeur volontaire des livres. Ils pourraient, le jour du Troc des Livres, venir gratuitement choisir le même nombre de livres. »

L'équipe de direction est-elle d'accord pour que cette action se déroule au collège ; elle pourrait être complémentaire de l'opération « Lecture pour tous ».

Madame la Principale demande aux représentants de parents d'élèves de préciser leur question.

Il s'agirait de participer à cette manifestation en collectant les livres que les élèves apporteraient au collège pour échange.

Madame la Principale est d'accord sur le principe de participer à cette action. Il faut toutefois réfléchir au lieu de stockage et décider quelles personnes vont être chargées de récupérer les livres apportés par les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire :



J. Y. SANCHEZ-OPERIOL

La Présidente :



The stamp is circular with the text "COLLEGE LES SALIERES" at the top, "La Principale" in the center, and "17410 ST MARTIN DE RE" at the bottom, flanked by two stars. A blue ink signature is written over the stamp.

E. LONGEVILLE